

**Bruxelles, le 29 novembre 2021
(OR. en)**

14485/21

**EDUC 399
SOC 706
EMPL 529
DIGIT 177
ENV 939**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	13616/21
Objet:	Résolution du Conseil sur un nouvel agenda européen dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes (2021-2030)

Les délégations trouveront en annexe la résolution du Conseil sur un nouvel agenda européen dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes (2021-2030), que le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" a approuvée lors de sa session tenue les 29 et 30 novembre 2021.

Résolution du Conseil sur un nouvel agenda européen dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes (2021-2030)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT:

Il est essentiel d'aborder l'avenir de manière positive en travaillant sur la base des besoins des adultes en matière d'éducation et de formation et en mettant en place des possibilités d'apprentissage formel, non formel et informel permettant de fournir toutes les connaissances, aptitudes et compétences nécessaires pour créer une Europe inclusive, durable, socialement juste et plus résiliente. Alors que nous traversons des transitions de plus en plus complexes et fréquentes (en particulier les transitions numérique et écologique) et que nous faisons face aux défis actuels et futurs (liés notamment au changement climatique, à la démographie, aux technologies, à la santé, etc.), l'éducation et la formation des adultes, en tant qu'éléments importants de l'apprentissage tout au long de la vie, peuvent contribuer à rendre les économies et les sociétés plus fortes et plus résilientes. Il est également important de créer les conditions nécessaires pour que les individus soient des acteurs du changement grâce à leurs choix,

RAPPELANT CE QUI SUIT:

1. Lors du sommet social de Göteborg de 2017 pour une croissance et des emplois équitables, les dirigeants de l'UE ont proclamé conjointement le socle européen des droits sociaux, qui établit comme premier principe le droit à une éducation, une formation et un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité et, comme quatrième principe, le droit de recevoir une aide en matière de recherche d'emploi, de formation et de reconversion, ainsi que le droit de transférer ses droits en matière de protection sociale et de formation durant les périodes de transition professionnelle.

2. Dans ses conclusions du 14 décembre 2017¹, le Conseil européen a relevé que l'éducation était essentielle à l'édification de sociétés inclusives et cohésives et au maintien de la compétitivité européenne; l'éducation et la formation ont ainsi été placées pour la première fois au cœur de l'agenda politique européen.
3. Dans le programme stratégique de l'UE pour la période 2019-2024, les dirigeants de l'UE sont convenus d'accroître les investissements dans les compétences et l'éducation des personnes.
4. Les dirigeants de l'UE se sont réunis lors du sommet social de Porto le 7 mai 2021 pour approfondir la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux en plaçant l'éducation et les compétences au cœur de l'action politique.
5. Dans les conclusions du Conseil européen de juin 2021, les dirigeants de l'UE ont pris note avec satisfaction des grands objectifs de l'UE en ce qui concerne les emplois, les compétences et la réduction de la pauvreté exposés dans le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux, conformément à la déclaration de Porto, y compris l'objectif fixé au niveau de l'UE consistant à ce qu'au moins 60 % des adultes participent chaque année à des activités d'apprentissage d'ici 2030.
6. Il convient de tenir compte des documents de référence pertinents figurant à l'annexe III de la présente résolution,

¹ EUCO 19/1/2017 REV 1.

ET PRENANT ACTE DE CE QUI SUIT:

7. l'agenda européen renouvelé dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes, adopté par le Conseil de l'Union européenne en 2011 afin de prolonger, compléter et consolider ce qui avait été entrepris dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes au service des quatre objectifs stratégiques fixés par le Conseil dans le cadre stratégique "Éducation et formation 2020";
8. la recommandation du Conseil relative à des parcours de renforcement des compétences: de nouvelles perspectives pour les adultes (2016), qui met en évidence les besoins spécifiques des adultes, en particulier au sein des groupes peu qualifiés, au chômage et vulnérables, qui ont besoin d'une attention et d'un soutien supplémentaires pour améliorer leurs compétences de base et être en mesure de progresser;
9. le rapport intitulé "Réalizations dans le cadre de l'agenda européen renouvelé dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes" (2019), qui dresse le bilan des réalisations accomplies au cours de la période 2011-2018 et qui recense également les priorités et les thèmes émergents qui pourraient être pris en compte pour la période postérieure à 2020, notamment la poursuite des travaux sur la gouvernance, l'offre et l'adhésion, la flexibilité et l'accès ainsi que l'assurance de la qualité;
10. la stratégie européenne en matière de compétences en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience (2020) propose, entre autres, l'action n° 8, intitulée "Des compétences pour la vie courante", où il est envisagé que la Commission et les États membres travaillent à la définition de nouvelles priorités pour l'agenda européen dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes, dans le but de mettre en place des systèmes d'apprentissage complets, inclusifs et de qualité pour les adultes;

11. la recommandation du Conseil en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP) en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience (2020) et la déclaration d'Osnabrück sur l'enseignement et la formation professionnels (2020), qui appellent à la poursuite du développement de l'EFP en tant que voie attractive et de qualité pour l'emploi et pour la vie, et à la sensibilisation des adultes au fait que l'apprentissage est une démarche à entreprendre tout au long de la vie;
12. la résolution du Conseil relative à un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà, qui envisage une coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation pour la période allant jusqu'en 2030 (2021-2030), dans une perspective globale et inclusive à l'égard de la formation et de l'éducation tout au long de la vie, et qui indique en outre que l'apprentissage tout au long de la vie comprend toutes les formes et tous les niveaux d'éducation et de formation, de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance à l'éducation et à la formation des adultes, en passant par l'enseignement et la formation professionnels (EFP) et l'enseignement supérieur,

CONSIDÈRE CE QUI SUIT:

13. Les États membres de l'Union européenne ont des modèles variés d'éducation et de formation des adultes, en fonction de leurs besoins, de leur situation, de leurs politiques, de leurs stratégies et de leurs traditions au niveau national, régional et local. Il ressort des rapports qu'en raison de la pandémie de COVID-19, les adaptations de l'éducation et de la formation des adultes et des environnements d'apprentissage ont encore diversifié les pratiques en la matière dans l'ensemble de l'Europe².

² Voir par exemple les publications suivantes: Adult Learning and COVID-19: challenges and opportunities (Éducation et formation des adultes et COVID-19: défis et perspectives, groupe de travail "Éducation et formation 2020" sur l'éducation et la formation des adultes, 2020), Adult learning and education and COVID-19 (Éducation et formation des adultes et COVID-19, Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, 2020), et Adult Learning and COVID-19: How much informal and non-formal learning are workers missing? (Éducation et formation des adultes et COVID-19: dans quelle mesure l'apprentissage informel et non formel manque-t-il aux travailleurs?, OCDE, 2021).

14. D'après le rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2020³ la participation à l'éducation et à la formation des adultes est faible, avec une moyenne européenne de seulement 10,8 % des adultes (femmes: 11,9 %; hommes: 9,8 %) âgés de 25 à 64 ans ayant participé à des activités d'éducation et de formation au cours des quatre semaines qui ont précédé l'enquête de 2019. En outre, les données d'Eurostat pour 2020 montrent que la participation à l'éducation et à la formation des adultes est inférieure à son niveau d'avant la pandémie de COVID-19, avec une moyenne de l'UE de seulement 9,2 % des adultes (femmes: 10,0 %; hommes: 8,3 %) âgés de 25 à 64 ans ayant participé à des activités d'éducation et de formation au cours des quatre semaines qui ont précédé l'enquête.
15. Le rapport Eurydice intitulé "Adult education and training in Europe: Building inclusive pathways to skills and qualifications" (Éducation et formation des adultes en Europe: construire des parcours inclusifs au service des compétences et des qualifications, 2021) montre qu'environ un adulte sur cinq dans l'UE n'a pas achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et qu'une proportion importante d'adultes en Europe maîtrise mal la lecture, le calcul et/ou les compétences numériques. Les pays présentent par ailleurs des niveaux variés de participation des adultes à l'éducation et à la formation, mais ont en commun le caractère non formel de la plupart des activités d'apprentissage auxquelles les adultes participent,

EST CONSCIENT DE CE QUI SUIVIT:

16. Une nouvelle culture de l'apprentissage devrait mettre l'accent sur la pertinence des compétences de base pour tous et de l'acquisition continue de connaissances, de compétences et d'aptitudes appropriées, à tous les niveaux dans les contextes d'apprentissage formel, non formel et informel, tout au long de la vie. Les personnes dotées d'un état d'esprit ouvert à l'apprentissage tout au long de la vie sont mieux à même de s'adapter à de nouvelles situations et d'acquérir les compétences dont elles ont besoin pour l'emploi ainsi que pour une pleine participation à la société et un développement personnel complet.

³ Rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2020. Teaching and learning in a digital age (Enseigner et apprendre à l'ère numérique), SWD (2020) 234 final. Source des données: Eurostat, enquête sur les forces de travail de l'UE (un changement de méthodologie est prévu en 2022).

17. L'éducation et la formation des adultes occupent une place particulière dans les priorités stratégiques du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, qui vise à "faire de l'apprentissage tout au long de la vie et de la mobilité une réalité pour tous"; cela est aujourd'hui plus urgent que jamais, en raison des défis liés à la reprise à la suite de la crise liée à la COVID-19 et de la nécessité de faire preuve de résilience, de l'évolution des besoins du marché du travail, de l'inadéquation des compétences, des transitions verte et numérique et de la proportion toujours importante d'adultes en Europe ayant de faibles connaissances, aptitudes et compétences de base.
18. Il convient de remédier à la fragmentation de l'éducation et de la formation des adultes entre les secteurs, les domaines d'action et les cadres juridiques. Un dialogue entre toutes les parties est nécessaire afin de définir une vision commune du renforcement de l'offre d'éducation et de formation des adultes, qui tienne compte de la dimension sociale de l'éducation et de la formation des adultes, ainsi que de l'employabilité. L'éducation et la formation des adultes étant bénéfiques aux individus, aux employeurs et à l'État, il convient d'avoir conscience de la responsabilité et de la contribution de chacun de ces acteurs.
19. Il est de la plus haute importance de sensibiliser davantage les employeurs au fait que l'éducation et la formation des adultes contribuent à la qualité des processus et des résultats du travail, ainsi qu'à la qualité de la motivation des travailleurs à réaliser leurs tâches. L'éducation et la formation des adultes peuvent améliorer la productivité, la compétitivité, l'inclusion sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes, la créativité, l'innovation et l'esprit d'entreprise. Il s'agit d'un facteur important pour inciter les employeurs à jouer un rôle plus actif pour soutenir le perfectionnement et la reconversion professionnels, et pour favoriser en permanence l'employabilité et les transitions sur le marché du travail de leurs salariés. Il est donc essentiel de créer une culture de l'apprentissage sur tous les lieux de travail, de prévoir et d'organiser des possibilités d'apprentissage sur le lieu de travail, que toutes les parties prenantes devraient promouvoir et soutenir.
20. Toutefois, l'éducation et la formation des adultes ne doivent pas se limiter au développement des compétences professionnelles. Il convient également de sensibiliser davantage la population à l'importance et aux avantages de l'apprentissage tout au long de la vie. L'éducation et la formation des adultes devraient être liées à tous les types et niveaux d'éducation et de formation, y compris l'enseignement supérieur, dans le cadre de parcours flexibles formels, non formels et informels.

21. L'éducation et la formation des adultes ont le pouvoir d'améliorer les perspectives de vie et d'emploi pour les adultes, indépendamment de leur situation sociodémographique et personnelle. La responsabilité individuelle en matière d'évolution de carrière devrait être considérée comme faisant partie de l'orientation et du soutien professionnels tout au long de la vie. En outre, l'éducation et la formation des adultes peuvent contribuer à la citoyenneté active et à l'apprentissage communautaire. Elles favorisent également le développement et l'épanouissement personnels, sociaux et professionnels, la santé et le bien-être, en fonction des besoins, talents et aspirations actuels et futurs de chacun. L'éducation et la formation des adultes jouent un rôle crucial dans la réponse aux défis et aux perspectives actuels et futurs dans la vie et au travail, ce qui conduit à créer des communautés durables.
22. Les conséquences de l'évolution démographique, ainsi que des transitions écologique et numérique, nécessitent d'adopter de nouvelles approches pour faciliter la participation des adultes à l'éducation et à la formation, y compris ceux qui ne sont pas enclins à prendre part à des activités d'apprentissage et les personnes âgées de plus de 65 ans, afin de soutenir leur pleine intégration et leur pleine participation à la société,

SOULIGNE CE QUI SUIVIT:

23. L'éducation et la formation des adultes supposent une approche globale comprenant une collaboration intersectorielle et multipartite, ainsi qu'une coordination efficace aux niveaux européen, national, régional et local, tenant compte des différents modèles d'éducation et de formation des adultes dans l'Union européenne et respectant pleinement les compétences spécifiques propres à chaque niveau d'action,

CONVIENT EN CONSÉQUENCE DE CE QUI SUIVIT:

24. Au cours de la période allant jusqu'en 2030 inclus, le nouvel agenda européen dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes (2021-2030) aura pour objectif général d'accroître et d'améliorer l'offre, la promotion et l'utilisation des possibilités d'apprentissage formel, non-formel et informel pour tous.

25. Les principaux domaines prioritaires du nouvel agenda, figurant ci-dessous et précisés à l'annexe I de la présente résolution, assurent la continuité des travaux et la poursuite du développement de l'éducation et de la formation des adultes:

- la gouvernance,
- l'offre et l'utilisation des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie,
- l'accessibilité et la flexibilité,
- la qualité, l'équité, l'inclusion et la réussite dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes,
- les transitions écologique et numérique,

**CONVIENT EN OUTRE, COMPTE TENU DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ
ET DE LA SITUATION NATIONALE DES ÉTATS MEMBRES, DES INSTRUMENTS
DE MISE EN ŒUVRE SUIVANTS:**

26. *Méthode ouverte de coordination (MOC)*: D'ici à 2030, les États membres et la Commission collaboreront étroitement pour faire le point sur les travaux réalisés au niveau technique, en évaluant le processus et ses résultats au moyen de la MOC et en assurant l'adhésion au processus dans leurs domaines de compétence respectifs, au niveau national, régional ou européen. Cela devrait être fait en concertation avec le groupe de travail sur l'éducation et la formation des adultes créé dans le contexte du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030), et avec le réseau des coordinateurs nationaux de l'éducation et de la formation des adultes.

27. *Apprentissage mutuel*: L'apprentissage mutuel est un élément clé du nouvel agenda européen dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes (2021-2030), car il permet de recenser les bonnes pratiques suivies dans les différents États membres et d'en tirer des enseignements. Avec la participation des parties prenantes concernées, l'apprentissage mutuel prendra la forme d'activités d'apprentissage par les pairs, de conseil entre pairs et d'échanges de bonnes politiques et de bonnes pratiques, de conférences, de séminaires, de forums et de groupes d'experts de haut niveau, ainsi que d'études et d'analyses, de réseaux (y compris en ligne) et d'autres formes de diffusion, et reposera sur une visibilité claire des résultats.

28. *Gouvernance efficace*: Le nouvel agenda européen dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes (2021-2030) fait partie intégrante du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030).
29. *Suivi du processus*: Le suivi périodique des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs au niveau de l'UE⁴ au moyen d'indicateurs à l'échelle de l'UE (figurant à l'annexe II) appliqués dans le cadre de la collecte et de l'analyse systématiques de données comparables au niveau international contribue d'une manière essentielle à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, sans entraîner de charges supplémentaires pour les États membres. Un suivi annuel sera assuré dans le cadre du rapport de suivi de l'éducation et de la formation et du processus du Semestre européen (au moyen du tableau de bord social révisé), afin de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de tous les objectifs convenus au niveau de l'UE dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes. Le suivi et l'évaluation des objectifs et des indicateurs à l'échelle de l'UE doivent être effectués en coopération avec le Groupe permanent sur les indicateurs et critères d'évaluation en éducation (SGIB), et faire l'objet d'une révision en 2023.
30. *Renforcement des connaissances et politique en matière d'éducation et de formation des adultes fondée sur des informations factuelles*: Il est nécessaire de poursuivre, dans la mesure du possible, le développement de l'analyse et de la recherche approfondies de données aux niveaux international, européen et national au moyen d'une série d'outils, tout en tirant parti des travaux d'Eurostat, d'Eurydice, du Cedefop, de la Fondation européenne pour la formation (ETF), d'Eurofound, de l'OCDE et d'autres organisations. L'analyse devrait également inclure un suivi des groupes d'adultes vulnérables et des données sur les investissements dans l'éducation et la formation, si possible également au niveau des employeurs et des communautés locales, entre autres. La transformation des emplois et les efforts considérables de perfectionnement et de reconversion nécessitent des informations fiables et ciblées sur les compétences afin de recenser les futurs besoins du marché du travail en la matière. Cela aidera les adultes à faire évoluer leur carrière tout au long de la vie et facilitera les transitions tant sur le marché du travail que dans la société.

⁴ Ces objectifs sont définis comme étant des valeurs moyennes à l'échelle de l'UE, que les États membres sont appelés à atteindre collectivement. Il convient que, dans les rapports qu'elle établira sur les progrès accomplis vers la réalisation de ces objectifs, notamment lorsque cela sera pertinent dans le cadre du Semestre européen, la Commission tienne compte des spécificités des différents systèmes et contextes nationaux. Les États membres devraient tirer pleinement parti des possibilités de financement de l'Union compte tenu de leur situation, de leurs priorités et des défis auxquels ils sont confrontés. Les objectifs ne préjugent pas des décisions sur les modalités de mise en œuvre des instruments de financement de l'Union au titre du cadre financier pluriannuel 2021-2027 et de Next Generation EU.

31. *Coopération avec les organisations internationales*: Il importe de renforcer la coopération avec des organisations telles que l'OCDE [notamment en exploitant les résultats du programme pour l'évaluation internationale des compétences de adultes (PIAAC)], l'ONU (en particulier l'UNESCO et l'OIT) et le Conseil de l'Europe, ainsi que dans le cadre d'initiatives régionales ou mondiales pertinentes.
32. *Financement*: L'éducation et la formation des adultes sont financées par différents instruments alimentés par diverses sources. Elles devraient reposer, de préférence et lorsqu'il y a lieu, et dans le respect du principe de subsidiarité, sur un financement continu et régulier plutôt que sur des subventions accordées à des projets ou programmes. Les approches de financement fondées sur la responsabilité partagée des acteurs publics et privés peuvent contribuer à accroître et à intensifier les ressources,

INVITE LES ÉTATS MEMBRES, DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ ET EN FONCTION DE LEUR SITUATION NATIONALE:

33. à concentrer leurs efforts, au cours de la période 2021-2030, sur les domaines prioritaires figurant à l'annexe I, de manière à contribuer également à la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030), le cas échéant, et conformément à leurs contextes, situations et législations spécifiques aux niveaux national, régional et local;
34. à renforcer la liaison effective entre les ministères compétents et avec les acteurs concernés, tels que les partenaires sociaux, les entreprises, les organisations non-gouvernementales et de la société civile, en vue d'améliorer la cohérence entre les politiques portant sur l'éducation et la formation des adultes et les politiques socioéconomiques de portée plus générale. Cette approche interministérielle et associant de multiples acteurs peut encore être renforcée par une coordination efficace aux niveaux national, régional et local, qui permettrait d'établir un lien entre les politiques et les pratiques;

35. à soutenir l'éducation et la formation des adultes au moyen de l'orientation tout au long de la vie et de l'évolution des carrières en établissant des partenariats à tous les niveaux. Conformément aux principes d'assurance de la qualité, cette orientation devrait être associée à des activités d'information, de validation et de sensibilisation, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative à des parcours de renforcement des compétences. Tous les adultes auront ainsi la possibilité de développer leurs aptitudes de base et leurs compétences clés en fonction de leurs besoins, et d'atteindre le niveau de compétences nécessaire dans la société d'aujourd'hui et sur le marché du travail actuel;
36. dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel, à progresser pour faire en sorte que les possibilités de validation soient accessibles à tous les adultes, contribuant ainsi à offrir également des possibilités de seconde chance, et conduisant éventuellement à des qualifications complètes ou partielles;
37. à soutenir le développement aux niveaux secondaire et supérieur de l'éducation et de la formation des adultes tant générales que professionnelles, au moyen de parcours d'apprentissage flexibles, par exemple les cours du soir, l'enseignement à temps partiel, l'apprentissage à distance et l'apprentissage hybride, et à permettre aux apprenants adultes a) d'obtenir des certifications au niveau 4 du CEC et au-delà; et b) de suivre des cours de courte durée permettant d'actualiser, d'élargir et d'approfondir les compétences;
38. à relever le statut professionnel des éducateurs et des formateurs d'adultes⁵, à soutenir leur professionnalisation et à améliorer leur éducation et leur formation initiales et continues ainsi que leur développement professionnel, notamment en soutenant l'utilisation d'approches (en ligne, à distance, hybride, etc.) et de ressources (infrastructures et équipements TIC) innovantes;

⁵ Aux fins de la présente résolution, on entend par "enseignant" une personne dont le statut d'enseignant (ou équivalent) est reconnu en vertu de la législation et des pratiques nationales, et par "formateur" toute personne qui exerce une ou plusieurs activités liées à la fonction de formation (théorique ou pratique), dans un établissement d'enseignement ou de formation ou sur le lieu de travail. Il s'agit notamment des enseignants dans l'enseignement général et dans l'enseignement supérieur, des enseignants et des formateurs dans l'enseignement et la formation professionnels initiaux et continus, ainsi que des professionnels de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants et des formateurs d'adultes, conformément aux conclusions du Conseil sur les enseignants et les formateurs européens de demain (JO C 193 du 9.6.2020, p. 11).

39. à soutenir, le cas échéant, une numérisation de qualité et axée sur l'inclusion des processus d'éducation, de formation et d'apprentissage aux niveaux organisationnel et individuel; et à aider, éduquer et former les apprenants adultes pour qu'ils utilisent plus largement et plus efficacement les outils numériques tout en tenant compte de la fracture numérique et de l'écart numérique entre les femmes et les hommes;
40. à s'efforcer de mettre au point des mécanismes simples, souples et à grande échelle permettant aux entreprises et aux personnes de sensibiliser la population et la société et de favoriser un changement d'état d'esprit, sur la base du concept d'apprentissage tout au long de la vie qui met l'accent sur la nécessité de ne jamais cesser d'acquérir des connaissances, des aptitudes et des compétences;
41. à faciliter l'éducation et la formation tout au long de la vie afin de promouvoir la participation des adultes à l'apprentissage au moyen de différents instruments, tel qu'EPALE, la plateforme électronique pour l'éducation des adultes en Europe (par exemple, en soutenant les professionnels de l'éducation et de la formation des adultes, y compris les éducateurs et les formateurs d'adultes, le personnel d'orientation et de soutien, les chercheurs et les universitaires, et les décideurs politiques);
42. à promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage des apprenants adultes et du personnel chargé de l'éducation et de la formation des adultes, ainsi que la coopération transfrontière, y compris dans le cadre du programme Erasmus+, des fonds de la politique de cohésion de l'UE et d'autres instruments, le cas échéant;
43. à redoubler d'efforts pour éliminer les obstacles existants à tous les types d'apprentissage, y compris les problèmes liés à la mobilité, à l'accessibilité, aux inégalités de genre, à l'orientation, à la diffusion d'informations, aux services aux étudiants et à la validation des acquis de l'expérience dans le cadre des acquis d'apprentissage;
44. à poursuivre la mise au point de mécanismes d'assurance de la qualité, par exemple en promouvant l'assurance de la qualité interne et externe, en ce qui concerne les programmes, les processus, les organismes chargés de la mise en œuvre, les éducateurs et formateurs d'adultes, et en développant la collecte de données, notamment en utilisant les informations recueillies dans le cadre du suivi des diplômés,

INVITE LA COMMISSION, CONFORMÉMENT À SES COMPÉTENCES ET DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ:

45. à soutenir les États membres dans la mise en œuvre du nouvel agenda européen dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes (2021-2030) et de ses domaines prioritaires, qui figurent à l'annexe I, ainsi que dans l'élaboration éventuelle de stratégies nationales interministérielles et globales;
46. à assurer la complémentarité et la cohérence des initiatives politiques de l'UE entreprises conformément au nouvel agenda européen dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes (2021-2030);
47. à travailler en étroite concertation avec les États membres afin de garantir la mise en place d'une structure de gouvernance souple et efficace, comme indiqué dans la résolution du Conseil relative à un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030), en associant notamment le groupe de travail sur l'éducation et la formation des adultes, le réseaux des coordinateurs nationaux de l'éducation et de la formation des adultes, les activités d'apprentissage par les pairs et d'autres activités de mise en réseau;
48. à soutenir les coordinateurs nationaux de l'éducation et de la formation des adultes en finançant leurs travaux pour faciliter la coopération entre les États membres et avec la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel agenda européen dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes (2021-2030);
49. à consolider les connaissances sur l'éducation et la formation des adultes en Europe, en menant des études et des recherches pertinentes pour analyser les problèmes en la matière, notamment par l'intermédiaire d'Eurydice, du Cedefop et de l'ETF, et en coopération avec d'autres réseaux et institutions concernés, en exploitant pleinement les informations et les capacités de recherche dont ces structures disposent, sans créer de charges supplémentaires pour les États membres. Il convient également d'accorder une attention particulière à la tranche d'âge des plus de 65 ans en rassemblant des données comparatives et des données sur leur participation aux activités d'éducation et de formation des adultes;

50. à poursuivre et à intensifier la coopération avec les organisations internationales compétentes telles que l'OCDE, l'ONU (en particulier l'UNESCO et l'OIT) et le Conseil de l'Europe, ainsi que dans le cadre des initiatives régionales ou mondiales pertinentes, par exemple dans les Balkans occidentaux, le Partenariat oriental, etc.;
51. à veiller à ce que des fonds soient disponibles au niveau européen pour soutenir la mise en œuvre du nouvel agenda européen dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes (2021-2030) au moyen des programmes, fonds et instruments pertinents de l'UE, tels qu'Erasmus+, le Fonds social européen plus (FSE+), le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés, la facilité pour la reprise et la résilience, le Fonds pour une transition juste, InvestEU, l'instrument d'appui technique, etc.;
52. à présenter au Conseil un aperçu systématique et une feuille de route des politiques, outils de coopération, instruments de financement, initiatives et appels à propositions ciblés en cours et prévus au niveau de l'Union, tels que les parcours de renforcement des compétences, Erasmus+ et le Semestre européen, et à lui communiquer régulièrement des informations actualisées à ce sujet;
53. à rendre compte de la mise en œuvre du nouvel agenda européen dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes (2021-2030) dans le contexte du cadre stratégique pour la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation (2021-2030), en s'appuyant sur les travaux des coordinateurs nationaux de l'éducation et de la formation, du groupe de travail sur l'éducation et la formation des adultes, ainsi que sur les études et les recherches des experts;

54. à permettre la poursuite du développement et de la mise en œuvre de l'EPALE, qui soutient et renforce les capacités des professionnels de l'éducation et de la formation des adultes grâce à des échanges entre collègues, à des articles de blog, à des forums, à des activités de mise en réseau et à la fourniture d'informations de qualité, précises et pertinentes sur tous les aspects de l'éducation et de la formation des adultes;
55. à aider les États membres, notamment par des financements, à participer régulièrement aux cycles de recherche afin d'obtenir des données comparables sur leurs progrès dans le domaine des compétences des adultes (évaluation des compétences des adultes de l'OCDE [PIAAC], enquête sur l'éducation des adultes et enquête sur les forces de travail).

Eu égard à leur situation particulière et conformément à leurs priorités nationales, les États membres sont invités, le cas échéant avec le soutien de la Commission, à concentrer leurs efforts sur les domaines d'action décrits ci-après.

Domaine prioritaire 1 - Gouvernance

- a) Les partenariats entre les gouvernements, les autorités régionales et locales, les prestataires d'enseignement et de formation, les entreprises, les partenaires sociaux, les services publics de l'emploi et les services sociaux ainsi que la société civile sont essentiels et sont étroitement liés à la responsabilité partagée assumée par toutes les parties concernées. Cette responsabilité couvre des tâches telles que l'analyse des besoins en matière d'éducation et de formation et le développement de possibilités d'apprentissage pour les adultes, l'optimisation de la participation de toutes les parties prenantes et de la coopération entre elles, la sensibilisation et la diffusion d'informations, et le soutien à la fourniture d'une orientation et de conseils suffisants aux prestataires et aux entreprises.
- b) Renforcer les conditions générales de coopération en matière d'éducation et de formation des adultes: s'efforcer de mettre au point une approche globale de l'éducation et de la formation des adultes, qui en comprenne tous les types, formes et niveaux, ainsi que d'autres formes pertinentes de possibilités d'apprentissage, et qui précise les rôles de chaque secteur concerné. Cette approche devrait permettre une surveillance intersectorielle, ainsi que des partenariats interministériels et intersectoriels favorisant la cohérence des politiques. Une telle approche pourrait déboucher, dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, sur des stratégies d'éducation et de formation des adultes et des stratégies nationales en matière de compétences fondées sur des recherches, des éléments factuels et des données.
- c) La coopération et les partenariats entre les parties prenantes aux niveaux national, régional et local devraient répondre aux besoins des apprenants adultes et des employeurs, y compris, si possible et en fonction de chaque situation nationale, en ce qui concerne le financement efficace et efficient des initiatives d'éducation et de formation des adultes.

Domaine prioritaire 2 - Offre et utilisation des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- a) Il est primordial de sensibiliser les adultes à l'importance que revêt l'apprentissage en tant que démarche à entreprendre à intervalles réguliers tout au long de la vie.
- b) L'éducation et la formation des adultes devraient être plus adaptées aux besoins. Elles devraient être encouragées et soutenues par des systèmes efficaces d'orientation tout au long de la vie comprenant des activités de sensibilisation, ainsi que par des systèmes intégrés de validation de l'apprentissage antérieur.
- c) Les systèmes existants de prévision des compétences (veille stratégique sur les besoins en compétences) devraient être mis à la disposition de toutes les parties prenantes afin de soutenir l'orientation tout au long de la vie et la planification de l'éducation et de la formation des adultes.
- d) Le cas échéant, l'intégration d'incitations financières, d'incitations fiscales et d'autres avantages sociaux ou mesures compensatoires au niveau des employeurs dans la mise en œuvre des politiques en matière d'éducation et de formation des adultes devrait se traduire par un engagement accru de ces derniers en faveur de l'éducation et de la formation des adultes.
- e) Le financement public durable devrait être complété par d'autres financements à différents niveaux (européen, national, régional, local, de l'employeur, de l'individu) pour tous les types, formes et niveaux d'éducation et de formation des adultes. L'affectation et l'utilisation efficaces des fonds sont essentielles et doivent être adaptées aux besoins individuels en matière d'apprentissage. Le suivi des dépenses joue un rôle important à cet égard.

Domaine prioritaire 3 - Accessibilité et flexibilité

- a) L'éducation et la formation des adultes devraient être flexibles du point de vue de la durée, du lieu, des ressources, et des modalités d'organisation et de mise en œuvre, et devraient inclure diverses approches et mesures visant à accroître la participation, l'inclusion et la motivation en matière d'apprentissage. Il conviendrait de permettre l'inscription non seulement à différents niveaux de l'éducation et de la formation formelles, mais aussi à d'autres programmes, y compris non formels, visant la reconversion et le perfectionnement professionnels, ainsi qu'un paradigme d'apprentissage plus large. La flexibilité, qui permet aux adultes de s'adapter à leurs responsabilités familiales, privées et professionnelles, est essentielle pour maintenir et accroître le nombre d'apprenants adultes. Il convient de fournir des programmes d'éducation et de formation des adultes de qualité, que le financement soit public ou privé.

- b) Les programmes d'éducation et de formation dispensés aux adultes devraient s'appuyer sur les connaissances, aptitudes et compétences préalables, l'expérience, les préférences et les spécificités de chacun des apprenants, en fonction de leurs besoins, des résultats d'une éventuelle autoévaluation, et en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables. Une approche éducative et d'apprentissage qui encourage les adultes à faire part de leurs affinités, de leurs désirs et de leurs besoins est inclusive et pousse les adultes à se former et à s'améliorer, tout en offrant des possibilités d'évolution de carrière et de développement personnel, d'apprentissage communautaire, d'apprentissage intergénérationnel et d'autres aspects sociaux.

- c) L'éducation et la formation des adultes devraient également faciliter l'acquisition et le renforcement de connaissances, d'aptitudes et de compétences, et contribuer ainsi à rendre les sociétés plus inclusives et à garantir l'égalité des chances en fonction des situations spécifiques et du contexte socio-économique, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables.
- d) Il convient d'envisager la mise en place de mesures de soutien financières, entre autres, ainsi que d'actions concrètes en faveur des apprenants. Il peut s'agir, par exemple, d'incitations financières telles que des prêts, des subventions et des allègements fiscaux.
- e) Étudier le concept des micro-certifications et leur utilisation peut contribuer à élargir les possibilités d'apprentissage et pourrait renforcer l'apprentissage tout au long de la vie en offrant des possibilités de formation plus souples et modulaires et en proposant des parcours d'apprentissage plus inclusifs.

Domaine prioritaire 4 - Qualité, équité, inclusion et réussite dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes

Professionnalisation:

- a) La professionnalisation et le renforcement des capacités des éducateurs et des formateurs d'adultes, y compris les praticiens (mentors, tuteurs, etc.) et d'autres professionnels participant à des activités de soutien telles que l'orientation, la validation, la diffusion d'informations, la sensibilisation, l'encadrement et la gestion de l'éducation et de la formation des adultes, sont nécessaires. La définition et la validation des compétences clés des professionnels chargés de l'éducation et de la formation des adultes pourraient constituer une valeur ajoutée.
- b) La professionnalisation du personnel chargé de l'éducation et de la formation des adultes est indispensable à la qualité de celles-ci (par exemple, outre les compétences liées au contenu, les apprenants adultes doivent acquérir des compétences sociales et numériques, pour lesquelles une approche pédagogique différente/adaptée est nécessaire). Il convient d'aider les éducateurs et les formateurs d'adultes à mettre en œuvre un enseignement et un apprentissage fondés sur les compétences, y compris par l'intermédiaire de conseillers et d'activités d'apprentissage par les pairs.
- c) Un réseau et un partenariat bien développés entre les prestataires d'éducation et de formation des adultes et d'autres partenaires offrant des possibilités d'apprentissage pourraient permettre de faire en sorte que l'éducation et la formation des adultes deviennent plus accessibles, et que l'argent et le temps constituent moins un obstacle qu'auparavant.

Mobilité:

- d) Il convient de continuer d'étendre la mobilité des apprenants adultes, des éducateurs et des formateurs d'adultes et d'autres acteurs de l'éducation et de la formation des adultes, en tant qu'élément essentiel de la coopération européenne et en tant qu'outil permettant d'améliorer la qualité de l'éducation et de la formation des adultes et de promouvoir le multilinguisme dans l'Union européenne. Des efforts supplémentaires devraient être consentis pour éliminer les barrières et les obstacles existants à tous les types de mobilité à des fins d'apprentissage et d'enseignement, y compris en ce qui concerne l'accès, l'orientation, les services aux étudiants et la reconnaissance des acquis d'apprentissage.
- e) Tirer parti du programme Erasmus+, qui offre une multitude de nouvelles possibilités pour accroître la mobilité à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, et pour renforcer la coopération transfrontière, et qui peut être complété par un financement issu des ressources du FSE+.

Inclusion:

- f) L'éducation et la formation des adultes sont importantes pour favoriser l'égalité de genre et la solidarité entre les générations et entre des cultures et des personnes venues d'horizons différents, ainsi que pour promouvoir la citoyenneté démocratique et les valeurs fondamentales de l'Union; dans ce contexte, il convient d'accorder une attention particulière aux groupes vulnérables.
- g) Une répartition équilibrée des ressources entre l'éducation et la formation des adultes est nécessaire. Il convient d'envisager des modèles de financement fondés sur les responsabilités partagées et un engagement fort de la part des pouvoirs publics, en particulier en ce qui concerne les groupes cibles d'adultes issus de milieux défavorisés, handicapés ou touchés par d'autres facteurs d'exclusion potentiels.

- h) Des mesures d'incitation devraient être envisagées pour supprimer les obstacles à la participation de tous les groupes cibles à l'éducation et à la formation des adultes, tels que le manque de temps pour étudier, les compétences de base et professionnelles peu élevées, l'inaccessibilité, les faibles niveaux de motivation et les attitudes négatives à l'égard de l'apprentissage. La coopération avec les parties prenantes concernées est essentielle pour remettre les adultes déconnectés et les groupes cibles spécifiques sur la voie de l'apprentissage.
- i) L'apprentissage intergénérationnel, comprenant la tranche d'âge des personnes de 65 ans et plus, peut contribuer à promouvoir le bien-être ainsi que le vieillissement actif, autonome et en bonne santé.

Assurance de la qualité:

- j) L'assurance de la qualité des prestataires de services d'éducation et de formation des adultes et de leurs partenaires, au niveau systémique, devrait être davantage renforcée, le cas échéant.
- k) Le suivi des résultats de l'offre d'éducation et de formation des adultes peut améliorer l'assurance de la qualité.
- l) L'éducation et la formation devraient être davantage axées sur l'apprenant et pourraient proposer des expériences d'apprentissage de courte durée en vue d'acquérir ou de mettre à jour des compétences ciblées.
- m) La mise au point continue de méthodes de suivi, d'évaluation et de qualité est essentielle pour garantir que les résultats de l'apprentissage sont évalués et qu'il existe des perspectives de progression.
- n) Afin de soutenir la qualité de l'éducation et de la formation des adultes, les systèmes ou modèles nationaux et régionaux, y compris la validation et la reconnaissance des acquis, devraient viser à mettre au point et à fournir une assurance de la qualité interne et externe.

Domaine prioritaire 5 - Transitions écologique et numérique

- a) La double transition (écologique et numérique) joue un rôle de moteur de l'innovation en ce qui concerne les parcours d'apprentissage et les nouvelles approches en matière d'éducation et de formation, y compris les environnements d'apprentissage. Ces innovations doivent garantir la perméabilité et la flexibilité entre les différentes formes et différents niveaux d'éducation et de formation des adultes. Les transitions écologique et numérique appellent toutes les générations à développer les compétences écologiques et numériques nécessaires (renforcement de l'éducation aux médias numériques et de la sensibilisation à l'environnement) pour travailler et vivre de manière proactive dans un environnement numérique. L'apprentissage numérique (hybride, etc.) nécessite également le développement professionnel des éducateurs et formateurs d'adultes, ainsi qu'un soutien à l'utilisation des outils numériques et à l'adaptation du matériel, des approches et des ressources pédagogiques.
- b) L'élaboration d'approches visant à intégrer le développement durable dans l'éducation et la formation des adultes, notamment en abordant les comportements environnementaux, en développant des états d'esprit adaptés, en sensibilisant et en envisageant de prendre des mesures spécifiques pour faire évoluer la formation. L'acquisition de connaissances, d'aptitudes et de compétences dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes devrait être un élément important du processus de transformation écologique. Les compétences écologiques, c'est-à-dire les compétences nécessaires dans une économie et une société à faibles émissions de carbone, seront requises dans l'ensemble de la société et au sein de la main-d'œuvre (dans tous les secteurs et à tous les niveaux), alors que les activités économiques émergentes créent de nouvelles professions (ou renouvelées) et que nous aspirons à un mode de vie durable.
- c) L'apport d'un soutien supplémentaire pour ouvrir des environnements d'apprentissage accélérera la transformation numérique ou améliorera les infrastructures/initiatives existantes, par exemple en promouvant des sociétés et des lieux d'apprentissage inclusifs, numériques et durables. Ces environnements devraient améliorer l'égalité d'accès au matériel numérique pour les apprenants adultes de tout âge et favoriser l'utilisation en toute sécurité des technologies numériques. Les plateformes d'apprentissage pour le bien public devraient être conçues de manière à permettre de motiver les participants ainsi que de leur offrir un accompagnement professionnel, une orientation et des conseils.

OBJECTIFS ET INDICATEURS AU NIVEAU DE L'UE - Suivi des performances moyennes européennes dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes

Pour assurer le suivi des progrès réalisés et identifier les enjeux, ainsi que contribuer à l'élaboration des politiques sur la base d'éléments concrets, au moyen de la collecte, de l'analyse et de la recherche systématiques de données comparables au niveau international, un ensemble de niveaux de référence des performances moyennes européennes dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes ("objectifs au niveau de l'UE") et d'indicateurs devrait venir appuyer les priorités stratégiques décrites dans le nouvel agenda européen dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes (2021-2030). Ils devraient reposer uniquement sur des données comparables et fiables et tenir compte des différentes situations de chaque État membre.

1. **Objectifs au niveau de l'UE**⁶

Participation des adultes à l'apprentissage

Au moins 47 % des adultes âgés de 25 à 64 ans devraient avoir participé à l'apprentissage au cours des 12 derniers mois, d'ici à 2025⁷.

Au moins 60 % des adultes âgés de 25 à 64 ans devraient avoir participé à l'apprentissage au cours des 12 derniers mois, d'ici à 2030.

⁶ L'objectif 2025 a été approuvé par le Conseil dans sa résolution relative à un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030). L'objectif 2030 a été salué par les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE dans la déclaration de Porto et par le Conseil européen dans ses conclusions des 24 et 25 juin 2021.

⁷ Eurostat, enquête sur les forces de travail (EFT) de l'UE, données collectées à partir de 2022. Compte tenu du fait que la source des données devrait changer en 2022 [il s'agira de l'EFT de l'UE et non plus de l'enquête sur l'éducation des adultes (EEA)], l'objectif devra être confirmé en 2023 sur la base de l'expérience acquise avec la nouvelle source des données. La Commission, en coopération avec le SGIB, évaluera les effets de ce changement en comparant les résultats de l'EEA et de l'EFT en 2023 et envisagera d'éventuelles modifications de la méthodologie de l'EFT ou du niveau de l'objectif. Sur la base de cette évaluation, le Conseil décidera d'une éventuelle adaptation du niveau de l'objectif.

2. Indicateurs au niveau de l'UE

- a) Participation d'adultes peu qualifiés à l'apprentissage⁸
 - b) Adultes sans emploi ayant une expérience d'apprentissage récente⁹
 - c) Adultes ayant au moins des compétences numériques de base¹⁰
-

⁸ Cet indicateur a une définition et des sources analogues à celles de l'indicateur relatif à la participation des adultes à l'apprentissage. Il s'en distingue essentiellement par le fait qu'il porte uniquement sur les adultes peu qualifiés, c'est-à-dire les adultes dont la qualification formelle la plus élevée est un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire. Ainsi, cet indicateur mesure la proportion d'adultes peu qualifiés qui déclarent avoir participé à une activité d'éducation et de formation formelle ou non formelle sur une période de 12 mois.

⁹ Les données proviennent de l'EFT de l'UE. Une "expérience d'apprentissage récente" désigne une participation à l'éducation et à la formation formelle ou non formelle au cours des 4 dernières semaines.

¹⁰ Cet indicateur repose sur des données provenant de l'enquête communautaire de l'UE sur l'utilisation des TIC par les ménages et les particuliers.

Documents de référence pertinents pour le nouvel agenda européen dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes (2021-2030):

Conseil européen

1. Conclusions du Conseil européen des 24 et 25 juin 2021 (doc. EUCO 7/21)
2. Un nouveau programme stratégique 2019-2024 (adopté par le Conseil européen le 20 juin 2019)
3. Conclusions du Conseil européen du 14 décembre 2017 (doc. EUCO 19/1/17 REV 1)

Conseil de l'Union européenne

4. Conclusions du Conseil sur l'équité et l'inclusion dans le domaine de l'éducation et de la formation afin de promouvoir la réussite éducative pour tous, JO C 221 du 10.6.2021, p. 3
5. Résolution du Conseil relative à un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030), JO C 66 du 26.2.2021, p. 1
6. Recommandation du Conseil en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP) en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience, JO C 417 du 2.12.2020, p. 1
7. Recommandation du Conseil relative à "Un pont vers l'emploi — Renforcer la garantie pour la jeunesse" et remplaçant la recommandation du Conseil du 22 avril 2013 sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse, JO C 372 du 4.11.2020, p. 1

8. Conclusions du Conseil sur les enseignants et les formateurs européens de demain, JO C 193 du 9.6.2020, p. 11
9. Conclusions du Conseil sur le rôle majeur que jouent les politiques d'apprentissage tout au long de la vie pour donner à la société les moyens d'aborder la transition technologique et écologique au soutien d'une croissance inclusive et durable, JO C 389 du 18.11.2019, p. 12
10. Conclusions du Conseil sur la mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative à des parcours de renforcement des compétences: de nouvelles perspectives pour les adultes, JO C 189 du 5.6.2019, p. 23
11. Résolution du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027, JO C 456 du 18.12.2018, p. 1
12. Recommandation du Conseil relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, JO C 189 du 4.6.2018, p. 1
13. Recommandation du Conseil relative à des parcours de renforcement des compétences: de nouvelles perspectives pour les adultes, JO C 484 du 24.12.2016, p. 1
14. Recommandation du Conseil relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel, JO C 398 du 22.12.2012, p. 1
15. Résolution du Conseil sur un agenda européen renouvelé dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes, JO C 372 du 20.12.2011, p. 1

Déclarations

16. Déclaration de Porto (8 mai 2021)
17. Déclaration d'Osnabrück sur l'enseignement et la formation professionnels en tant que moteur de la reprise et de transitions justes vers des économies numériques et vertes (30 novembre 2020)

Commission européenne

18. Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux, COM(2021) 102 final
 19. Livre vert sur le vieillissement – "Promouvoir la solidarité et la responsabilité entre générations", COM(2021) 50 final
 20. Plan d'action en matière d'éducation numérique 2021-2027 – "Réinitialiser l'éducation et la formation à l'ère du numérique", COM (2020) 624 final
 21. Stratégie européenne en matière de compétences en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience, COM(2020) 274 final
 22. Vers une Union de l'égalité: stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, COM(2020) 152 final
 23. Le Pacte vert pour l'Europe, COM(2019) 640 final
-